

AGROFORESTERIE

Nouvel accompagnement Région/Feader

Mesure 8.2.1. du Feader : Opération d'installation de systèmes agroforestiers
FBC2-Fonds Régional Carbone- Plantations agroforestières



La sélection des dossiers se fait sous forme d'appel d'offre; il faut retourner son dossier complété à la DDT avant le **15 mai 2016** pour espérer planter cet hiver!

Principaux critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- Personnes morales et physiques exerçant une activité agricole ayant leur siège d'exploitation en Midi Pyrénées, dont les propriétaires fonciers dont les terres agricoles sont louées en fermage (sauf exception)

Il faut également :

- être à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- ne pas avoir obtenu sur une période de 3 exercices fiscaux un montant d'aides publiques supérieur à 200 000€ (aides de minimis).

Attention ! Contrôles européens possibles sur l'ensemble de l'exploitation pendant 5 ans à compter de la fin des travaux de plantation

Terrain

- Terres non boisées ayant fait l'objet d'une exploitation agricole pendant au moins 2 ans consécutifs au cours des 5 dernières années.
- 1ha minimum pour des parcelles en élevage, 2ha minimum pour des parcelles en culture

Projet

Choix d'essences

L'objectif principal de la plantation d'arbre reste la production de bois (bois d'oeuvre, bois énergie). Les essences forestières (3 au minimum) doivent représenter au moins 70% du projet. Peuvent être ajoutés des essences pour d'autres objectifs à hauteur de 30% maximum; les arbres fruitiers greffés peuvent être présents à hauteur maximale de 5%.

+ liste des essences éligibles

Essences forestières > 70%	Essences de diversification <30%
<ul style="list-style-type: none">- Alisier torminal- Cèdre du Liban- Charme commun- Châtaignier- Chênes : rouge, sessile, pédonculé, pubescent- Cormier- Erables : champêtre, plane, sycomore- Frênes : commun, oxyphylle- Hêtre commun- Merisier- Noyers : commun, noir- Poirier franc- Peuplier noir- Sorbier des oiseleurs- Tilleuls : petites feuilles, grandes feuilles	<ul style="list-style-type: none">- Alisier blanc- Amandier- Arbre de Judée- Aulnes: de Corse, glutineux- Bouleaux : verruqueux, pubescent- Cerisiers : à grappe, de Ste Lucie- Chênes : vert, tauzin, liège- Cognassier- Erable de Montpellier- Figuier- Mûriers : blanc, noir- Néflier- Noisetier- Ormes : champêtre, des montagnes- Tremble- Poirier- Pommier franc- Prunier domestique- Saules : marsault, blanc, osier- Sureau noir+ Fruitiers greffés (<5% plantation)

Densité de plantation : 30 à 150arbres/ha (*maximum de 100t/ha pour l'admissibilité PAC*)

Conception et suivi du projet

Ils doivent obligatoirement être réalisés par un maître d'oeuvre ayant les qualifications reconnues par la Région.

Dépenses éligibles

Fournitures (dont la protection renforcée des arbres en condition d'élevage), travaux et accompagnement technique.

Le bénéficiaire s'engage à maintenir

l'aménagement forestier pour une durée de 20ans (au moins 80% des arbres plantés)

+ *tableau des dépenses éligibles*

		COUT HT PAR PLANT	COUT HT PAR PLANT AVEC PROTECTION ELEVAGE
PREPARATION DU TERRAIN	Destruction de la végétation concurrente si nécessaire + sous-solage ou labour + émiettage ou ouverture de potets travaillés + semis + piquetage des lignes de plantation	1,70 €	1,70 €
FOURNITURE DES PLANTS ET PLANTATION	Fourniture des plants en racines nues de 2 ans maximum. Mise en place des potets	4,50 €	4,50 €
PAILLAGE	Fourniture et mise en place de paillage biodégradable sur 1 m ² autour des plants	1,00 €	1,00 €
PROTECTION	PROTECTION CONTRE LE GRAND GIBIER : Fourniture et mise en place de la protection individuelle contre le grand gibier de 120 cm minimum de haut et de 60 cm minimum dans le cas d'une protection contre l'élevage existante.	4,30 €	4,30 €
	OPTION --> PROTECTION CONTRE ELEVAGE (bovins, ovins, équidés) : Fourniture et mise en place de la clôture (barrière/clôture électrique)		20,00 €
ENTRETIENS sur 3 ans	Entretien et taille de formation	1,50 €	1,50 €
MAITRISE D'ŒUVRE	- conception du projet (diagnostic parcellaire, techniques culturales, choix des essences / montage dossier de subvention) - mise en œuvre chantier et suivi technique des réalisations (3 ans) - visite conseil (taillages de formation, élagage)	3,25 €	3,25 €
BAREME		16,25 €	36,25 €

Montant de l'aide versée au bénéficiaire :

- **13€/arbre** en conditions de cultures
- **29€/arbre** en conditions de pâtures (protection bétail nécessaire)

Accompagnement de l'association

- Visite conseil sur le terrain (choix d'essences, implantation)
- Appui technique au montage du dossier administratif et au choix des fournitures (plants, regarnis, paillage, protections)
- Suivi technique : présence au démarrage du chantier, contre-visite en année N+1 et N+2

+ *Formations de taille par groupes proposées dans le cadre des animations de l'association*

Coût de l'accompagnement

Projets de 150 arbres et +

- **5,30€** arbre à l'association dont 3,50€/arbre à l'issue de la visite de terrain,
- l'adhésion à l'association pendant 3 ans à hauteur de **20€/an**

Projets < 150 arbres

- Forfait de **800€** dont 400€ à l'issue de la visite de terrain
- l'adhésion à l'association pendant 3 ans à hauteur de **20€/an**

Pour les projets "hors cadre" ou trop petits, il est parfois possible de les planter grâce au programme de plantation "classique" de l'association